

## Prévention

Noémie, 19 ans

«Je ne savais pas à qui m'adresser pour choisir une contraception. Une amie m'a parlé de sa sage-femme et j'y suis allée. Maintenant, je sais que je peux compter sur elle pour toutes mes questions sur la contraception et la sexualité.»

Cécile, 30 ans

«J'ai choisi ma sage-femme tout naturellement le jour où nous avons décidé d'avoir un enfant. Ainsi, je suis sûre d'obtenir les meilleurs conseils sur les mesures préventives, l'hygiène de vie. Elle m'a prescrit les comprimés d'acide folique et répond à toutes nos interrogations sur l'attente de notre enfant.»

Françoise, 45 ans

«Après avoir eu mes 3 enfants, j'avais des soucis de fuites urinaires. Le soutien de la sage-femme m'a été bénéfique autant moralement que physiquement. La rééducation périnéale terminée, je confie désormais mon suivi à ma sage-femme. D'ailleurs, elle vient de me faire un frottis.»

## S'informer

L'Assurance Maladie :

[www.ameli.fr](http://www.ameli.fr) via [ameli.direct](http://ameli.direct)

ou par téléphone au **36 46** (prix d'un appel local)

L'Association des sages-femmes :

[www.sagesfemmes-lib-bn.fr](http://www.sagesfemmes-lib-bn.fr)

[sagefemmeliberale-bnormandie@gmail.com](mailto:sagefemmeliberale-bnormandie@gmail.com)



«Sage-femme libérale,  
votre partenaire  
médicale pour  
votre parcours  
de femme»



## Consultations prénatales

La sage-femme réalise les consultations, s'assure de votre santé et de celle de votre enfant, prescrit les examens et les traitements adaptés et réalise les échographies. Si elle n'est pas équipée, elle vous dirigera vers un cabinet d'imagerie médicale. Votre sage-femme peut vous prescrire un arrêt de travail si nécessaire.

### Examens prénataux :

Elle effectue les 7 examens obligatoires remboursés à 100 % par l'Assurance maladie. Le 1<sup>er</sup> examen doit avoir lieu impérativement avant la fin du 3<sup>ème</sup> mois de grossesse.

## Entretien prénatal - Préparation à la naissance

A partir du 4<sup>ème</sup> mois de grossesse, elle vous reçoit individuellement, vous informe et vous conseille pour préparer physiquement et psychiquement votre accouchement et l'arrivée de votre enfant.

### Préparation à la naissance

8 séances de préparation à la naissance sont remboursées à 100 % par l'Assurance maladie : le premier entretien précoce, obligatoirement individuel et 7 séances en individuel ou en groupe.

## Suivi à domicile

En cas de pathologie et sur prescription d'un médecin, elle effectue la surveillance de la bonne évolution de votre grossesse.

## Accouchement

Elle est qualifiée pour accompagner et prendre en charge les naissances. En cas de problèmes, elle collabore avec les médecins spécialistes. Votre sage-femme peut pratiquer à domicile ou à la maternité.

## Retour de maternité

Elle peut se rendre à votre domicile les jours suivant la naissance. Elle procède aux soins, examens et prescriptions nécessaires.



## Après la naissance

Elle vous accompagne et vous soutient dans vos premiers pas de parents et vous conseille tout au long de votre allaitement.

Votre sage-femme réalise les consultations et examens remboursés par l'Assurance maladie :

- **les consultations post-accouchement** pour la mère et l'enfant (parentalité, sexualité, contraception).
- **l'examen postnatal**, entre les 6<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> semaines après l'accouchement, si la grossesse et l'accouchement se sont déroulés normalement..

### Rééducation périnéale :

Elle assure la rééducation postnatale et vous guide dans votre récupération physique et psychologique.

## Contraception

La sage-femme vous conseille et vous prescrit le mode de contraception que vous avez choisi. Elle devient votre interlocuteur privilégié tout au long de votre parcours de femme.

## Désir d'enfant

Elle vous renseigne sur les mesures préventives et l'hygiène de vie. Elle répond à toutes les questions relatives à votre future grossesse.

## Prévention gynécologique

Retour à la contraception, suivi gynécologique de prévention, votre sage-femme est votre interlocuteur privilégié tout au long de votre parcours de femme.

## Le savez-vous ?

Dans le parcours de soins coordonnés, votre sage-femme est en accès direct (sans passer par le médecin traitant).

